



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 1^{er} mars 2023

L'an 2023 et le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Sébastien JACOB	Bruno FARINA	Gérard SOURISSEAU
Hélène CHABOCHE	Aurélié ALVES DE MAGALHAES	Bruno BELHOMME	Phillipe GANDON
Jean Luc VASSARD	Dominique CHAMBONNIERE	Charlène SAUVE	Myriam NOUNI
Marie-Thérèse LABOUESSE	Frédéric GODEFROY	Anne Marie BRETRAND	Kamel MIKKICHE
Sophie FORTIN	Pascale FINK	Sébastien COME	Cécile RENOULT
Absent(s) ayant donné procuration :			
Jocelyne JOUCQUE Au profit de Pascal ARTECHEA	Antony ORLANDI Au profit de Myriam NOUNI	Jean-Pierre LEROY Au profit de Bruno FARINA	Françoise LEMAITRE Au profit de Hélène CHABOCHE Jusqu'à 21h00
Absent(s) Excusé(s) :		Absent(s) :	Hervé VILLATTE Stéphanie PATRIX PICARD
Nombre de Membres	Afférents au conseil municipal : 26	Présents en séance : 21	Qui prennent part au vote : 24

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00 en présence de Monsieur OVIEVE, nouveau responsable des Services Techniques.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Myriam NOUNI est candidate.

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Madame Myriam NOUNI.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

- ➔ Monsieur le Maire, confie après le vote le secrétariat de séance à Madame Myriam NOUNI.

Lecture et approbation du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 3 janvier 2023 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

Le conseil municipal :

➔ **Approuve**, le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2023.

Commission d'Appel d'Offres – Travaux et Personnes Agées

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Considérant que le maire est président de droit de chaque commission Les membres sont désignés conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Du fait de la démission de deux conseillers municipaux il est nécessaire de modifier la configuration de la commission travaux et de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé également le rajout d'un membre a la commission personnes âgées.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Commission d'appel d'offres :

M. Le Maire : Il convient donc pour cette commission de nommer 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) à la commission d'appel d'offres à la suite de la démission de Madame Cassoura et de Monsieur Levoir.

Monsieur Sébastien JACOB est candidat pour le poste de titulaire ;
Monsieur Philippe GANDON est candidat pour le poste de suppléant ;

Il est procédé à la formation de la commission et à l'élection des membres par vote ordinaire.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

Le conseil municipal adopte la composition de la commission d'appel d'offres telles que présentée ci-dessus :

Commission d'Appel d'Offres	
Titulaires	Suppléants
Pascal ARTECHEA - Président de droit	
Bruno BELHOMME	Françoise LEMAITRE
Bruno FARINA	Sébastien COME
Stéphanie PATRIX PICARD	Gérard SOURISSEAU
Dominique CHAMBONNIERE	Jocelyne JOUCQUE
Sébastien JACOB	Philippe GANDON

Commission Travaux :

M. Le Maire : Il convient donc pour cette commission de nommer 2 membres (2 titulaires) à la commission d'appel d'offres à la suite de la démission de Madame Cassoura et de Monsieur Levoir.

Madame Pascale FINK est candidate ;
Monsieur Philippe GANDON est candidat ;

Il est procédé à la formation de la commission et à l'élection des membres par vote ordinaire.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

Le conseil municipal adopte la composition de la commission travaux telles que présentée ci-dessus :

Commission Travaux - Commission numéro 2	
Pascal ARTECHEA - Président de droit	
Dominique CHAMBONNIERE	
Sébastien COME	
Sophie FORTIN	
Jean-Pierre LEROY	
Kamel MIKKICHE	
Antony ORLANDI	
Stéphanie PICARD PATRIX	
Gérard SOURISSEAU	
Jean-Luc VASSARD	
Philippe GANDON	
Pascal FINK	

Commission Personnes âgées :

M. le Maire : Madame Myriam NOUNI sollicite l'accord du conseil municipal afin d'intégrer la commission personnes âgées, étant membre du C.C.A.S.

Il est procédé à la formation de la commission et à l'élection de Madame NOUNI par vote ordinaire.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

Le conseil municipal adopte la composition de la commission Personnes Agées telles que présentée ci-dessus :

Commission Personnes Agées - Commission numéro 5	
Pascal ARTECHEA - Président de droit	
Françoise LEMAITRE	
Anne-Marie BERTRAND	
Hélène CHABOCHE	
Pascale FINK	
Kamel MIKKICHE	
Myriam Nouni	

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose :

L'article R 7 du code électoral (C.E.) prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L 19 du C.E. sont nommés, par arrêté du préfet, après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées, *a posteriori*, par les commissions de contrôle.

Ces commissions examinent les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et contrôlent la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Anne-Marie BERTRAND est candidate titulaire ;
Monsieur Kamel MIKKICHE est candidat suppléant ;

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	0
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ Le conseil municipal adopte le renouvellement de la commission telle que présentée ci-dessous :

Commission de contrôle des listes électorales	
Titulaire	Suppléant
Anne-Marie BERTRAND	Kamel MIKKICHE

SAEDEL – Autorisation d'engagement de 30% au capital social d'une société

Monsieur le Maire expose :

Le conseil d'administration de la SAEDEL, dans sa séance du 08/12/2022, a décidé de solliciter les actionnaires publics pour permettre une prise de participation au capital d'une société de projet dans le cadre d'une opération de co-promotion pour la réalisation d'un programme de 100 logements à Champhol.

La SAEDEL, sollicite donc l'autorisation de prendre une participation de 30% dans la SARL AVISAE au capital sociale de 1000 euros en vue de la réalisation d'un programme de 100 logements et commerces dans l'écoquartier de la Chênaie à Champhol.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Madame Aurélie ALVES DE MAGAHALES : Quel intérêt pour nous ?

Monsieur le Maire : La SAEDEL porte financièrement le projet ce que nous ne pourrions pas faire en tant que commune. Elle reverse le solde des ventes lorsqu'il est positif. Saint-Lubin-des-Joncherets possède 5% des actions. L'opération présentée doit réaliser 100 logements sur Champhol, commune membre de Chartres Métropole.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	0
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire expose :

La commission d'appel d'Offres s'est réunie afin d'ouvrir les offres des candidats pour les travaux de rénovation énergétique de La Poste. Tous les lots ont été pris.

Il est présenté au membre du conseil municipale le tableau :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1 - COUVERTURE ARDOISES / ETANCHEITE	DELAUBERT	79 774,39 €
2 - CHARPENTE BOIS	DELAUBERT	24 171,77 €
3 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	AMCB	40 284,50 €
4 - ISOLATION EXTERIEURE	MORIN	121 192,15 €
5 - ELECTRICITE / VMC	GUILLARD	8 619,72 €
6 - PEINTURE	BECHE	7 510,00 €
TOTAL		281 552,53 €

Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES : Combien de temps vont durer les travaux ?

Monsieur le Maire : Environ 5 mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les choix du tableau ci-dessus.

Achat d'une parcelle de 13m² - Rue du Haut Vrisséuil

Monsieur le Maire expose :

Madame Marie-Noëlle BESNARD sollicite la commune pour la vente d'une petite parcelle de 13 m², rue du Haut Vrisséuil.

Monsieur le Maire : Le trottoir empiète sur cette parcelle et il convient de régulariser cette situation issue de pratique ancienne. Je propose d'acquérir celle-ci pour 1€ symbolique.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Bruno Belhomme : Cela va nous coûter 1500€.

Monsieur le Maire : C'est la régularisation d'une erreur de la commune.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire expose :

La maîtrise des sols est un atout important pour une commune si elle souhaite modifier et améliorer son schéma urbain.

L'acquisition du foncier permet d'ouvrir des perspectives de construction, de changement d'affectation et de développement de commerces, d'espaces verts et de loisirs.

Nous devons à chaque présentation d'une DIA nous poser la question : La vente à un particulier ne va-t-elle pas bloquer la possibilité d'un projet dans le bourg qui peut être d'intérêt collectif ? Ex : centre culturel, d'animation, commerce manquant, activité de santé...

Une opportunité se présente d'acquérir la dernière grande parcelle dans le centre bourg compte tenu des projets qui émergent de l'opération Bourg centre.

La propriété DEMESDE (1260m²) pourra permettre de répondre à certains d'entre eux : cuisine centrale, cabinet dentaire, locaux pour des activités culturelles etc.

Son prix de vente est de 160 000€.

Il est rappelé que nous possédons des terrains à proximité.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Gérard SOURISSEAU : Il s'agit d'une belle parcelle très bien située.

Pascale Fink : Où se situera le parking ?

Monsieur le Maire : Il y a une grande cour qui peut servir de parking.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

21H00 - Arrivée de Madame Francoise LEMAITRE

Débat d'Orientation Budgétaire

Dossier en annexe.

Débat du conseil municipal :

Monsieur le Maire : Nous avons eu des recettes dans les participations qui ont dopé le résultat (règlement de Nonancourt sur le centre du haut venay). Il faut donc rester prudent sur les dépenses. Le dégagement d'une CAF nette de 542k€ ne doit être pris que comme une perspective possible pour 2023 compte tenu des hausses des charges d'énergies.

Madame Charlène Sauvé : Il faut aussi se rappeler des hausses de salaires imposées en janvier 1% et juillet 2022 5%.

Monsieur le Maire : Le même taux sera certainement appliqué en 2023 et qu'en conséquence nous devons rester très prudents.

Madame Pascale Fink : Nous pourrions faire des économies en éteignant les éclairages la nuit.

Monsieur le Maire : Nous n'éteindrions pas les éclairages car nous avons déjà fait de gros efforts sur le passage en led (+85% du parc) et qu'il en découle déjà une forte économie. Il ne faut pas céder au pessimisme ambiant. Nos engagements seront respectés concernant la fiscalité communale : les taux ne seront pas augmentés.

Il est rappelé que les valeurs locatives fixées par l'état augmenteront et que cela se traduira par une hausse des impôts.

Il n'est donc pas possible de majorer cet impact.

Monsieur Kamel MIKKICHE : Les particuliers vont-ils subir de plein fouet l'augmentation énergétique ? Que propose la Mairie pour y faire face ?

Monsieur le Maire : Oui certainement que les particuliers vont subir des hausses. De ce fait il y aura la saisine du CCAS pour étudier demandes, c'est déjà le cas aujourd'hui pour le chauffage par exemple.

Subventions apprentis Fondation Auteuil

Monsieur le MAIRE propose de renvoyer ces demandes au CCAS. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Subventions France Victimes et SPDA

Monsieur le MAIRE propose de renvoyer ces demandes au vote du budget avec les autres associations. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Monsieur le Maire expose :

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est due par les propriétaires des communes concernées qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis **plus de deux ans** consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Techniquement, la taxe est calculée sur la valeur locative nette qui correspond à la valeur locative cadastrale diminuée. Cette valeur locative nette est multipliée par les taux votés par la commune.

Dernier taux de la commune : 9.40%

Dans les zones concernées par la **taxe d'habitation sur les logements vacants** (THLV), les communes peuvent majorer la **taxe d'habitation des résidences secondaires**. Monsieur le Maire propose une majoration : 8%

Soit une application des taux suivants :

- pour les logements vacants libres depuis plus de 2 ans : 9.40 %
- pour les résidences secondaires : 17.40 %

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Kamel Mikkiche : Cela peut être vu au cas par cas ? Sera-t-elle appliquée sur les biens « non habitables »

Monsieur le Maire : Non c'est une disposition qui s'applique simplement aux biens vacants habitables, généralement des résidences secondaires ou des biens non loués.

Madame Pascale FINK : Cette taxe risque de désavantager les personnes âgées qui sont en Ephaad.

Monsieur le Maire : Non, car le bien est généralement vendu pour payer l'Ephaad.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement EPR à l'école du Bourg pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 14 495 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	4 349 €	30 %
Autofinancement	10 146 €	70 %
TOTAL	14 495 € HT	100%

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement EPR à l'école du Parc pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 12 825 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	3 848 €	30 %
Autofinancement	8 977 €	70 %
TOTAL	12 825 € HT	100%

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement des entrées de la rue Grand Vigne pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 10 682.60 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	3 205 €	30 %
Autofinancement	7 477.60 €	70 %
TOTAL	10 682.60 € HT	100%

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement rue du Haut Vrisseuil pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 6 569.90 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	1 971 €	30 %
Autofinancement	4 598.90 €	70 %
TOTAL	6 569.90 € HT	100%

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de réfection d'une liaison douce pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 214 189.00 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	30 000 €	30 % de 100 000 euros
Autofinancement	184 189.00 €	
TOTAL	214 189.00 € HT	

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'installation de la vidéosurveillance (2ème phase) pour lequel la commune sollicite une subvention au titre du FDI 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 145 020.71 euros		
Conseil Départemental – FDI 2023	30 000 €	30 % de 100 000 euros
DETR 2023	24 000 €	30 % de 80 000 euros
Autofinancement	91 020.71.00 €	
TOTAL	145 020.71 € HT	

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet pour adapter et valoriser la bibliothèque pour lequel la commune sollicite une subvention au titre de l'aide au développement 2023.

Plan de financement		
Coût du projet : 2 273.84 euros		
Conseil Départemental	1 591 €	70 %
Autofinancement	682.84 €	30 %
TOTAL	2 273.84 € HT	

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

➔ La délibération est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bruno Belhomme : Présentation en annexe

Monsieur Belhomme présente le principe, les outils utilisés et les secteurs qui ont été travaillés par les groupes de travail « bourg centre et petite ville de demain ».

Des fiches sont présentées et décrivent les méthodes et l'organisation de ces groupes.

Il est précisé qu'une présentation sera faite à Monsieur le Maire le 15 mars.

Monsieur le Maire regrette l'absence de projet sur la poterie et la ferrette et rappelle qu'il ne faut pas oublier certains hameaux comme la Ferrette et Villancé qui risquent d'être isolés avec le passage de l'A154. Il conviendrait donc de prévoir des liaisons douces et autres projets avec ces derniers.

Sur le projet bourg-centre, j'ai rappelé lors d'une réunion à Saint Remy sur Avre le 15 février dernier, que nous étions particulièrement sensibles aux informations et au process démocratique. Nous serons garants du projet sur notre commune et non le bureau d'étude. Tout ce qui est proposé ne sera pas forcément retenu.

Madame Françoise Lemaitre :

Madame Lemaitre présente le bilan de la distribution des colis de Noël et s'étonne des demandes d'explications de Monsieur le Maire sur les chiffres annoncés.

Monsieur le Maire explique ne pas comprendre la présence des personnes décédées et que cela ne correspond pas selon lui aux colis commandés.

Monsieur Kamel Mikkiche, auteur de la présentation explique qu'il a fait cette présentation afin de consolider la liste avec les chiffres 2021 et 2022 afin de démarrer en 2023 proprement. Prochaine présentation en 2024 sur base des chiffres 2023 »

Monsieur le Maire en prend note.

Madame Lemaitre remercie du travail effectué par Mme Anne-Marie Bertrand, M. Kamel Mikkiche et Mme Myriam Nouni et s'excuse pour ses nombreuses absences liées à ses problèmes familiaux.

Madame Lemaitre indique que la commission déchet de l'agglomération s'est réunie. Il en ressort une rénovation de la déchetterie de Dreux pour 5 millions d'Euros et de 2 millions pour celle de Saulnières.

Monsieur Gérard Sourisseau : Le recyclage est à traiter, les biodéchets partent en incinération. Un nouveau circuit de ramassage est à mettre en place. Le but est de faire en sorte que le citoyen fasse le moins de déchets.

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de conseil aura lieu le 16 mars à 20 Heures avec un ordre du jour unique : les affaires scolaires.

La situation de ce secteur est compliquée que ce soit sur la cantine ou son règlement intérieur. Il estime que cela doit être débattu avec l'ensemble du conseil et pas seulement en commission ou en municipalité.

Monsieur le Maire indique maison abandonnée et squattée rue des écoles. Les propriétaires vont la restaurer.

Monsieur Sébastien Côme : Une rénovation du parquet du gymnase pourrait-elle être envisagée ?

Monsieur le Maire : l'état du parquet n'est pas pire que celui des gymnases voisins. Pas question de refaire des travaux. Cependant une réparation est possible.

Madame Hélène Chaboche :

- Présentation une partie du calendrier des manifestations à venir :
 - 19 mars salon du jouet puis commémoration
 - 23 avril fête de la nature
 - 1 er mai marche
 - 17/18 juin fête de la musique + expo salle des fêtes
 - 13 juillet feu d'artifice

Monsieur Sébastien Jacob : Indique les dates des prochains conseils d'école :

- 7 mars école du Bourg, M. Hervé Villatte
- 9 mars école de la garenne, Mme Myriam Nouni
- 14 mars école du clos du village, Mme Cécile Renoult
- 21 mars école du Parc Mme Marie-Thérèse Labouesse

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h30.

Madame Myriam NOUNI

Secrétaire de séance

Vu le :

Pascal ARTECHEA, Maire

Affiché le :

17.03.2023





Débat d'orientations budgétaires 2023

Conseil municipal du 1^{er} mars 2023

Objectifs du DOB

01.

Discuter des
orientations budgétaires

02.

Informar sur l'évolution
de la situation financière
de la collectivité

03.

Appliquer les obligations
de la loi NOTRe du 7
août 2015

04.

Débat puis soumission
DOB au vote du CM

05.

Le rapport du DOB est
mis à la disposition du
public et publié sur le
site internet de la
commune

➤ L'année 2022 est marquée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique.

- En France, 2022 se caractérise par :
 - un taux de croissance proche de 2,5 % (après +6,8 % en 2021 ; -7,9 % en 2020)
 - des tensions sur l'approvisionnement énergétique
 - une forte inflation (+5,4 %) mais qui reste inférieure à celle de la zone euro (effet des mesures gouvernementales)
 - la remontée des taux d'intérêt (proches de 3%)
 - la baisse du chômage (7,4 % au 2nd semestre 2022, en baisse de 0,8 point par rapport à fin 2019).

Finances des communes 2022

Dépenses fonctionnement : + 5,5 % (taux le plus important depuis plusieurs années)

Recettes fonctionnement : +3 % (recettes fiscales, reprise des produits des services...)

Baisse de l'épargne brute en France : -11,3 % (Pour St Lubin : en augmentation)

Baisse de l'épargne nette en France : - 21,9 % (Pour St Lubin : en augmentation)

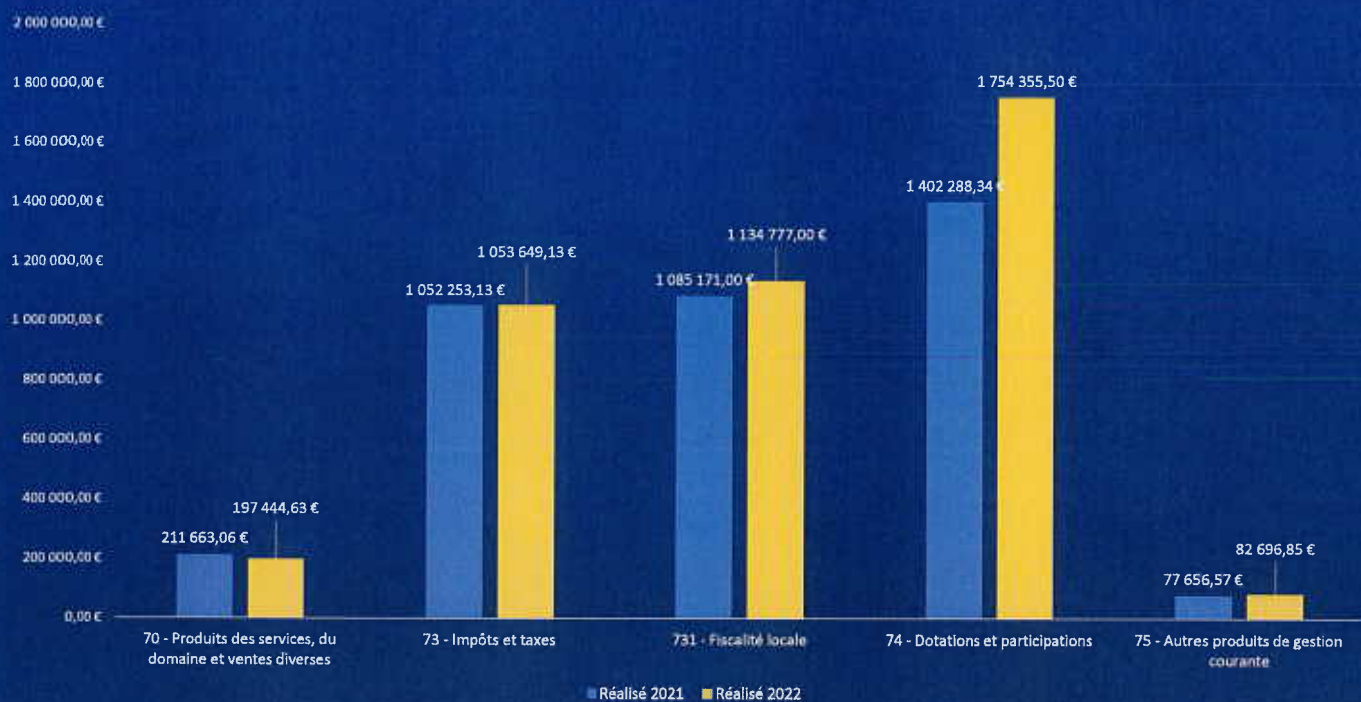
→ dépenses d'investissement : + 7,3 % (+6 % en 2021)

Financement de l'investissement :

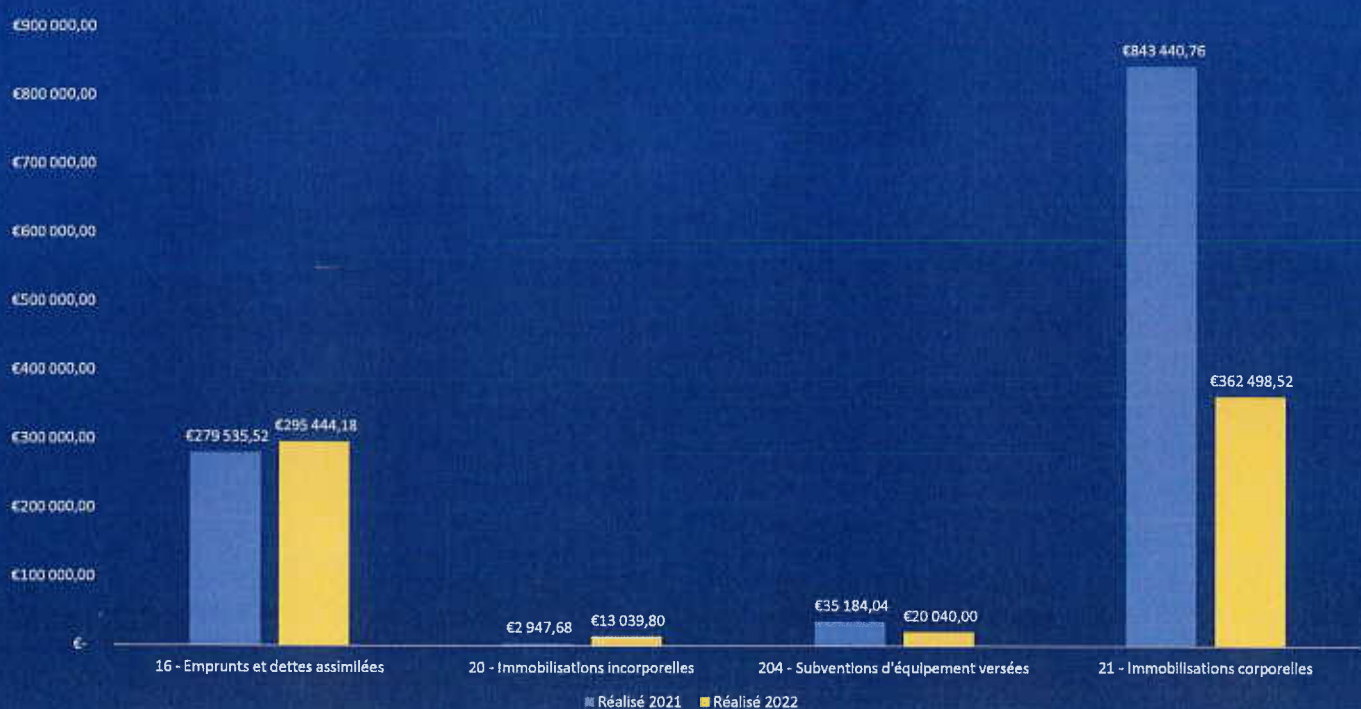
→ des recettes d'investissement en hausse de 3,1 % (DSIL, DETR, subventions régionales, départementales, FCTVA...)

→ des emprunts : + 2,4 % Encours de la dette : +0,3 %

2-RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021/2022



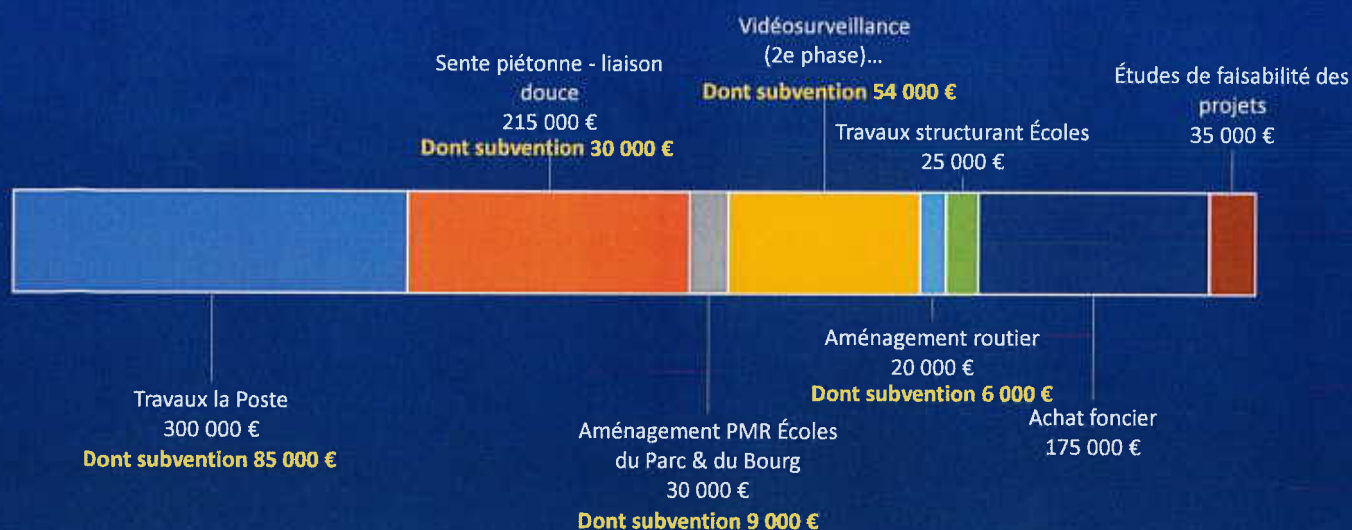
3-DÉPENSES INVESTISSEMENT 2021/2022



PROSPECTIVES 2023

Montant total des projets : 945 000€

Montant des subventions sollicitées : 184 000€





PROJET : CENTRE BOURG / PETITES VILLES DE DEMAIN PRESENTATION DES OUTILS

LA BOITE A OUTILS

Rédacteurs : M. Bruno BELHOMME / M. Kamel MIKKICHE

01 Mars 2023 - 9 pages

1



PROJET : CENTRE BOURG / PETITES VILLES DE DEMAIN PRESENTATION DES OUTILS

Sommaire

- Rappel de la mission du groupe de travail et présentation de la démarche
- 1^{er} Outil - la fiche thématique d'action
- 2^e Outil - le glossaire
- 3^e Outil - le tableau récapitulatif des propositions par thème
- 4^e Outil - le tableau récapitulatif des propositions thématiques par secteur, zone et réf zone
- 5^e Outil - la fiche d'action définitive par : secteur, zone, réf zone et thèmes
- 6^e Outil - la cartographie des secteurs et des zones

2



PROJET : CENTRE BOURG / PETITES VILLES DE DEMAIN PRESENTATION DES OUTILS

2^e outil : le glossaire

Un glossaire permet de définir des termes récurrent et susceptibles de faire l'objet d'une interprétation différente.

Dans les paragraphes ou annexes du rapport définitif chacun des termes et des expressions qui commencent par une majuscule seront définis avec précision dans le glossaire, afin de faciliter l'exact usage, la bonne compréhension et simplifier l'écriture des documents.



PROJET : CENTRE BOURG / PETITES VILLES DE DEMAIN PRESENTATION DES OUTILS

3^e outil : Le tableau récapitulatif des propositions par thème (ne figurera pas dans le rapport final)

L'objectif du tableau (format Excel) a été de compiler les données des fiches d'action par thème, de façon synthétique, tout en respectant les objectifs du projet.

Ledit tableau a été la base du tableau récapitulatif des propositions par zone (tableau définitif).





PROJET : CENTRE BOURG / PETITES VILLES DE DEMAIN PRESENTATION DES OUTILS

6^e outil : la cartographie des secteurs et des zones

C'est la représentation géographique des secteurs et des zones traités dans le tableau récapitulatif des propositions thématiques et dans les fiches d'action :

- Carte 1 : vue globale des secteurs
- Carte 2 : vue des secteurs 01 à 03
- Carte 3 : vue des secteurs 04 à 05





UN CADEAU POUR NOEL A TOUS NOS LUBINOIS DE 76 ANS ET +

ANNEE 2022

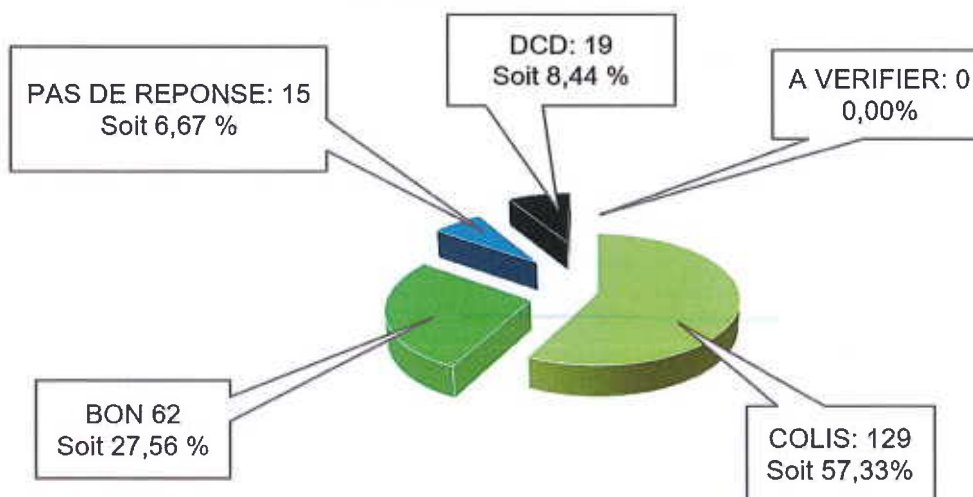


Confidential C



SYNTHESE ANNEE 2022 PERSONNES SEULES

PERSONNES SEULES



Confidential C

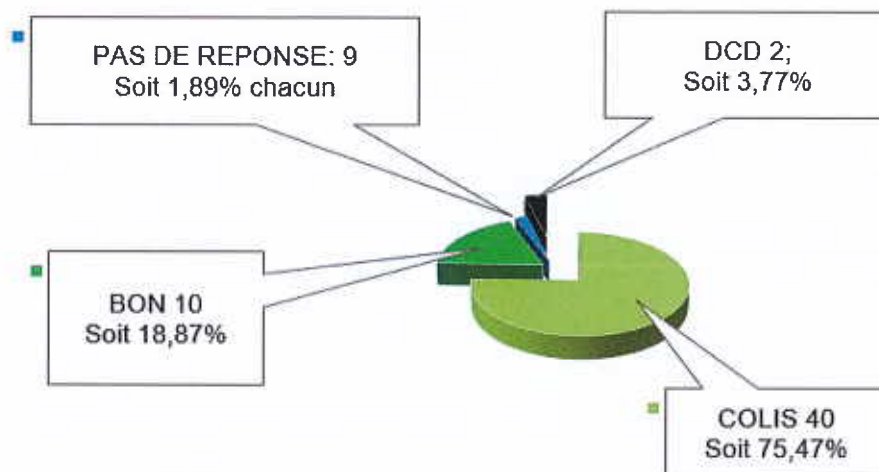


SYNTHESE ANNEE 2022 PERSONNES EN COUPLE



20/02/2023

PERSONNES EN COUPLE



Confidential C

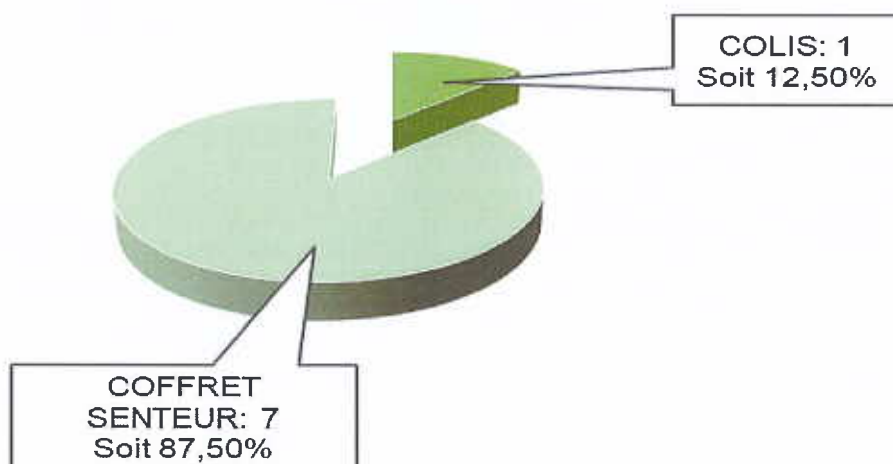


SYNTHESE ANNEE 2022 PERSONNES EN EHPAD



20/02/2023

PERSONNES EN EHPAD



Confidential C



SYNTHESE ANNEE 2022



20/02/2023

2022	TOTAL	COLIS	BON	COFFRET SENTEUR	PAS DE REPOSE	DCD	A VERIFIER
PERSONNES SEULES	225	129	62		15	19	0
PERSONNES SEULES (%)	100,00%	57,33%	27,56%		6,67%	8,44%	0,00%
PERSONNES EN COUPLE	53	40	10		1	2	
PERSONNES EN COUPLE (%)	100,00%	75,47%	18,87%		1,89%	3,77%	
PERSONNES EN EHPAD	8	1		7			
PERSONNES EN EHPAD (%)	100,00%	12,50%		87,50%			
TOTAL	286	170	72	7	16	21	0
TOTAL (%)	100,00%	59,44%	25,17%	2,45%	5,59%	7,34%	0,00%

Confidential C

ANNEE 2022

De la part de toute la commune de



20/02/2023



Un joyeux Noël 2022 à tous nos aînés,
Ainsi qu'une année 2023
Pleine de joie, de bonheur et de santé

Confidential C